

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENT

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont, que lors de sa séance extraordinaire tenue le 14 décembre 2023, le conseil de l'arrondissement a adopté le règlement suivant :

AO-636 intitulé : « *Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et le stationnement (1171)* »
L'objet de ce règlement vise à réviser des adresses des résidences admissibles pour l'obtention d'un permis de stationnement réservé aux résidents des secteurs numéros 7 et 8 prévues à l'annexe « H.2 » du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*.

Ce règlement entre en vigueur le 21 décembre 2023.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement au Secrétariat d'arrondissement situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

Montréal, ce 21 décembre 2023

La Secrétaire de l'arrondissement

Julie Desjardins, avocate